

QUEL STATUT POUR MON ENTREPRISE

ET SES IMPACTS FISCAUX /
SOCIAUX

INTRODUCTION

Vos questionnements

- Quel est le statut le plus adapté ?
- Celui qui me fera perdre le moins d'argent ?
- Comment payer moins de charges ?
- Pourquoi le régime micro entrepreneur n'est pas adapté à toutes les situations ?



CE QUE VOUS ALLEZ DÉCOUVRIR

En mode :

- Synthétique
- Pragmatique
- Vulgarisé



LE PANEL

Un aperçu des statuts les plus utilisés en France

FISCALITÉ

Les impacts fiscaux par statut juridique

PROTECTION SOCIALE

Les impacts sociaux par statut juridique

LES CRITERES DE CHOIX

Les critères qui permettent de choisir ou faire évoluer son statut

INTRODUCTION

”

**Il n’y a pas
de “meilleur
statut”**

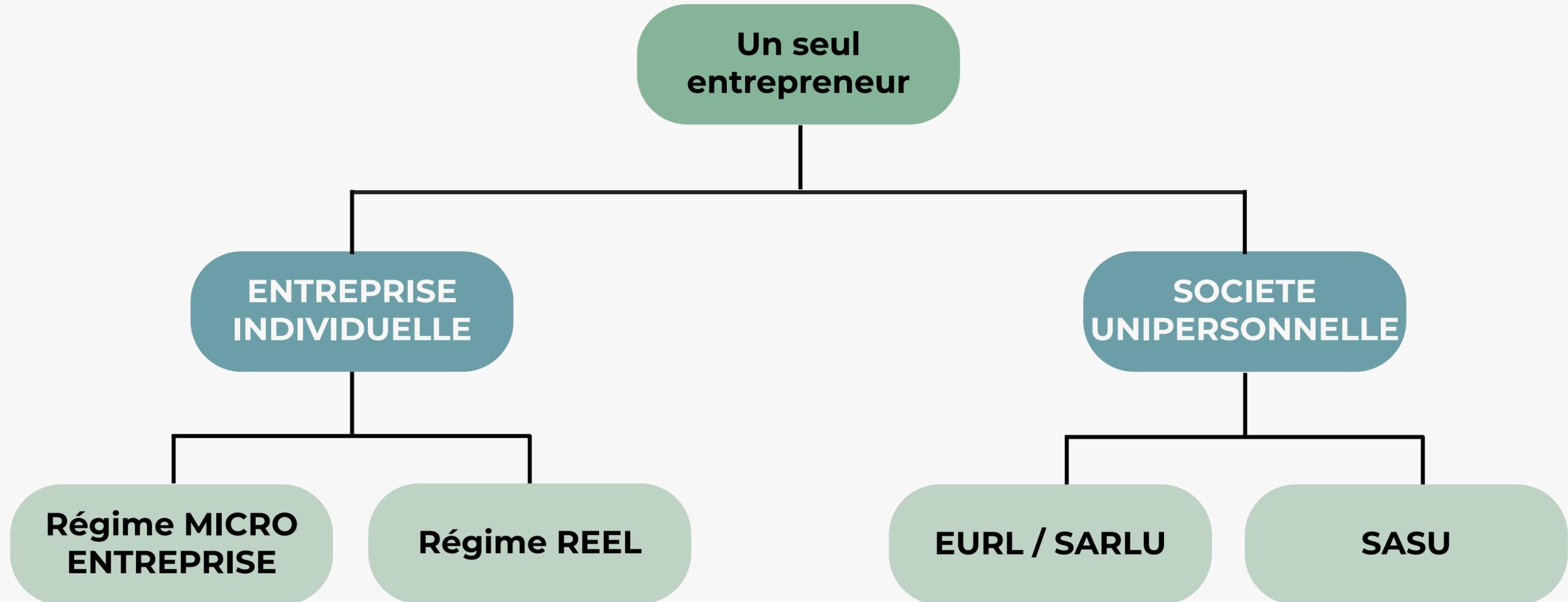
**Seulement
du cas par
cas**

Attention !

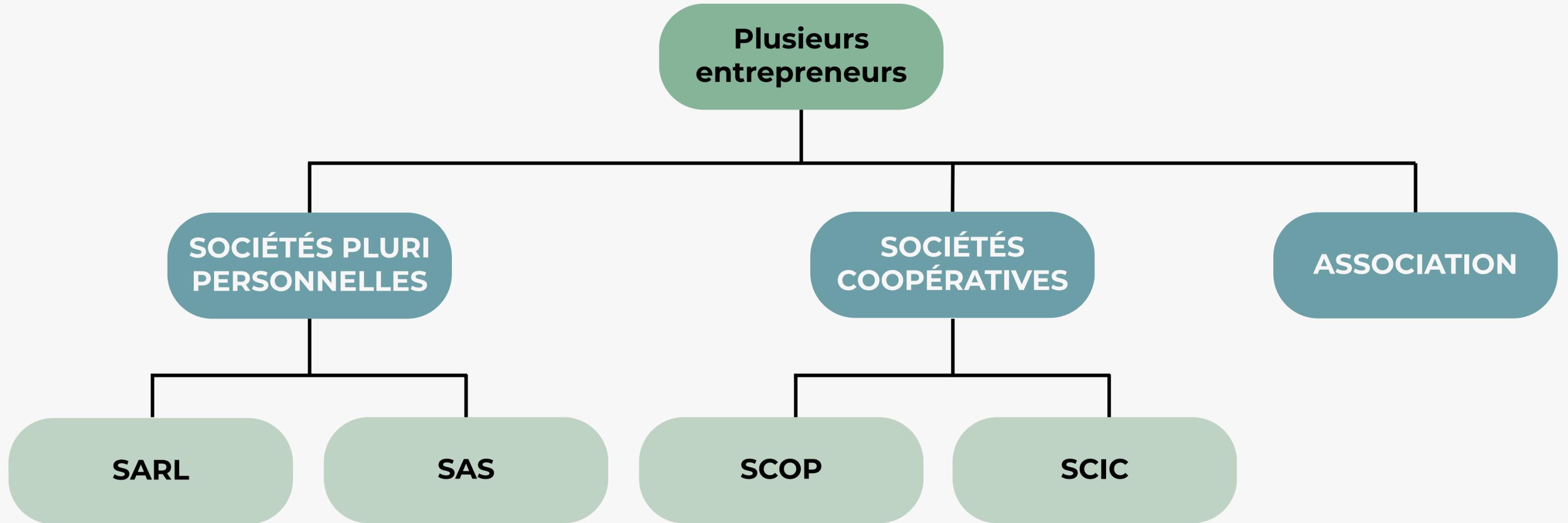
Les contenus qui vont être abordés nécessitent une étude personnalisée (fiscalité personnelle, revenus du foyer, projection de l’entreprise, protection sociale...)

Faites vous accompagner

CREER SEUL



CREER A PLUSIEURS





ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Régime micro

Régime réel

EI RÉGIME MICRO

Caractéristiques

Entreprendre seul

Adapté aux démarrages et compléments d'activité

Gestion ultra simplifiée : déclaration de CA en ligne + tenir un livre des recettes

Pour en bénéficier :

> Plafonds de chiffre d'affaires

- **188 700 €** : pour les exploitants dont le commerce principal est de vendre des marchandises, des objets, des fournitures et des denrées à emporter ou à consommer sur place, ou de fournir un logement
- **77 700 €** : pour les autres prestataires de services (artisanaux et commerciaux) relevant des BIC et les professionnels libéraux relevant des BNC

EI RÉGIME MICRO

Au niveau Fiscal

MICRO FISCAL > Imposition sur le revenu (IRPP)

Principe IRPP :

CA
- Charges (%*)
= Bénéfice imposable

Fraction du revenu imposable (pour une part)	Taux d'imposition à appliquer sur la tranche
Jusqu'à 11 497 €	0 %
De 11 498 € à 29 315 €	11 %
De 29 316 € à 83 823 €	30 %
De 83 824 € à 180 294 €	41 %
Supérieure à 180 294 €	45 %



(*) Abattement forfaitaire pour charges :

- **71 %** du CA pour les activités d'achat / revente, et les activités de fourniture de logement
- **50 %** du CA pour les autres activités relevant des BIC
- **34 %** du CA pour les BNC

EI RÉGIME MICRO

Au niveau Fiscal

Option pour le versement fiscal libératoire

Le Revenu fiscal de référence (RFR) du foyer fiscal de l'année N-2 doit être inférieur à :

- 28 797 € pour une personne seule
- 57 594 € pour un couple (2 parts)
- 71 992 € pour un couple avec 1 enfant

Déclaration & paiement mensuel ou trimestriel. Base de calcul = CHIFFRE D'AFFAIRES

- **1 %** pour les entreprises de vente de marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place, de fourniture de logements tels que tourisme classé et chambre d'hôte,
- **1,7 %** pour les entreprises réalisant des prestations de services commerciales ou artisanales et les loueurs en meublé,
- **2,2 %** pour les titulaires de bénéfices non commerciaux dont les recettes des professions libérales non réglementées.



ATTENTION le VFL est définitif et non remboursable !

EI RÉGIME MICRO

Au niveau Social

MICRO SOCIAL > Statut social T.N.S.

Affiliation à la Sécurité Sociale des Indépendants

Base de cotisation : CHIFFRE D'AFFAIRES

Activité	Taux de cotisation			
	Depuis le 1 ^{er} octobre 2022	Entre le 1 ^{er} juillet 2024 et 31 décembre 2024	Du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025	A partir du 1 ^{er} janvier 2026
Achat/revente de marchandises (BIC)	12,30 %			
Prestations de services commerciales et artisanales (BIC)	21,20 %			
Autres prestations de services (BNC)	21,10 %	23,1 %	24,6 %	26,1 %
Professions libérales réglementées relevant de la Cipav* (BIC ou BNC)	21,20 %	23,2 %		
Location de meublés de tourisme classés	6,00 %			

EI RÉGIME MICRO

Au niveau Social

Remboursement des soins courants	Identique au régime général (CPAM)
Indemnités journalières (arrêt maladie)	Oui, mais calculées sur la base du CA déclaré et plafonnées
Délai de carence arrêt maladie	3 jours
Montant des indemnités journalières	Faible, dépend du CA déclaré
Prévoyance (invalidité, décès)	Couverture minimale, pensions faibles
Retraite	Dépend du CA déclaré

EI RÉGIME MICRO

Au final, avantages et inconvénients :

AVANTAGES	INCONVENIENTS
Adapté à un complément d'activité	Protection sociale limitée
Convient pour les décollages d'activité	Prévoyance (invalidité, décès) : Couverture minimale, pensions faibles
Formalités de création et administratives simples	CA minimum pour valider 4 trimestres de retraite
	Ne peut pas déduire ses charges pour calcul de la base imposable

EI RÉGIME RÉEL

Au niveau Fiscal

Adapté pour déduire ses charges

Gestion plus complexe : CERFA particulier pour déclarer ses revenus et charges + tenir un suivi de ses charges

Imposition sur le revenu (IRPP)

Principe IRPP :

CA

- Charges réelles

= Bénéfice imposable

Fraction du revenu imposable (pour une part)	Taux d'imposition à appliquer sur la tranche
Jusqu'à 11 497 €	0 %
De 11 498 € à 29 315 €	11 %
De 29 316 € à 83 823 €	30 %
De 83 824 € à 180 294 €	41 %
Supérieure à 180 294 €	45 %

EI RÉGIME RÉEL

Au niveau Fiscal

Déduction possibles :

- Charges courantes nécessaires à l'activité
- Surface utilisée à son domicile personnel
- Valeur de marque
- Carburant
- Frais personnels engagés pour l'activité...

EI RÉGIME RÉEL

Au final, avantages et inconvénients

AVANTAGES	INCONVENIENTS
Peut déduire ses charges réelles	Régime peu adapté aux activités de service
Moins de formalisme qu'en société	Plus de formalités qu'en micro entreprise
Moins d'administratif qu'en société	
Régime plus adapté aux activité d'achats / revente et transformation	

EURL / SARL

Au niveau Fiscal :

1) Imposition des bénéfices

- EURL > **IRPP de droit**. Option possible pour Impôt sur les Sociétés (IS)
- SARL > **IS de droit**. Option possible pour IRPP

SI Impôt sur les Sociétés

Taux réduit de 15 % sous conditions :

- Capital social entièrement libéré
- Capital social détenu au moins pour 75% par des personnes physiques
- CA HT < à 10 000 000 €

Principe IS :

CA
- Charges
- **Rémunération(s)**
= **Bénéfice imposable**

Fraction du bénéfice	Taux d'imposition
Jusqu'à 42 500 €	15 %
Plus de 42 500 €	25 %

EURL / SARL

Au niveau Fiscal

SI Imposition sur le revenu (IRPP)

Principe IRPP :

CA
- Charges
= Bénéfice imposable

Fraction du revenu imposable (pour une part)	Taux d'imposition à appliquer sur la tranche
Jusqu'à 11 497 €	0 %
De 11 498 € à 29 315 €	11 %
De 29 316 € à 83 823 €	30 %
De 83 824 € à 180 294 €	41 %
Supérieure à 180 294 €	45 %

2) Imposition des revenus (si IS)

- cf. ci dessus

3) Imposition des dividendes

- Jusqu'à 10% du capital social : PFU 30% (impôt sur le revenu + prélèvements sociaux)
- Au delà : 12.8% (impôt sur le revenu) + 45 % (cotisations sociales)

EURL / SARL

Au niveau Fiscal

Optimisations possibles :

- Charges courantes nécessaires à l'activité
- Crédits d'impôts / Réductions d'impôt
- Facturation de la surface utilisée à son domicile personnel
- Facturation de marque
- Facturation des fournitures personnelle utilisée pour l'activité professionnelle
- Facturation des frais de déplacement
- etc...

EURL / SARL

Au niveau Social

Statut social du gérant : T.N.S. > si majoritaire au capital (+50% du capital)

Affiliation à la Sécurité Sociale des Indépendants

Base de cotisation : **RÉSULTAT x 45%** (Si IRPP) ou **RÉMUNÉRATION x 45%** (Si IS)

Remboursement des soins courants	Identique au régime général (CPAM)
Indemnités journalières (arrêt maladie)	Oui, après 1 an, calculées sur le résultat
Délai de carence arrêt maladie	3 jours
Montant des indemnités journalières	Dépend du revenu net imposable
Prévoyance (invalidité, décès)	Moins avantageuse, pensions limitées
Retraite	Moins favorable qu'au régime général

EURL / SARL

Au niveau Social

Statut social du gérant : T.A.S. > si minoritaire ou égalitaire au capital

Affiliation au régime général de la Sécurité Sociale

Base de cotisation : **SALAIRE NET x 82%** (moyenne)

Remboursement des soins courants	Identique au régime général (CPAM)
Indemnités journalières (arrêt maladie)	Oui, après 1 mois, indemnités plus élevées
Délai de carence arrêt maladie	3 jours
Montant des indemnités journalières	Basé sur le salaire brut
Prévoyance (invalidité, décès)	Meilleure couverture, prestations plus élevées
Retraite	Retraite cadre

EURL / SARL

Au final, avantages et inconvénients

AVANTAGES	INCONVENIENTS
Possibilité d'optimiser ses impôts et sa rémunération	Formalités de création
Protection sociale à la carte si TNS : moins cher que le régime général, avec possibilité de compléter avec prévoyance, PER, mutuelle...	Fiscalité peu avantageuse sur les dividendes
Responsabilité limitée aux apports, par principe	Gestion comptable + lourde : Bilan de fin d'année obligatoire
Règles bien cadrées par la loi	Cotisations sociales minimales si TNS, même en l'absence de rémunération
	Nécessité de la prévoyance et mutuelle

SASU / SAS

Au niveau Fiscal :

1) Imposition des bénéfices

- IS de droit.

Impôt sur les Sociétés

Taux réduit de 15 % sous conditions :

- Capital social entièrement libéré
- Capital social détenu au moins pour 75% par des personnes physiques
- CA HT < à 10 000 000 €

Principe IS :

CA
- Charges
- Rémunération
= **Bénéfice imposable**

Fraction du bénéfice	Taux d'imposition
Jusqu'à 42 500 €	15 %
Plus de 42 500 €	25 %

SASU / SAS

Au niveau Fiscal

2) Imposition des salaires

Imposition des salaires du dirigeant perçus

Fraction du revenu imposable (pour une part)	Taux d'imposition à appliquer sur la tranche
Jusqu'à 11 497 €	0 %
De 11 498 € à 29 315 €	11 %
De 29 316 € à 83 823 €	30 %
De 83 824 € à 180 294 €	41 %
Supérieure à 180 294 €	45 %

3) Imposition des dividendes

- Soit imposition de droit au PFU à 30% (impôt sur le revenu 12.8% + prélèvement sociaux 17.2%)
- Soit déclaration sur le revenu avec abattement de 40% sur dividendes bruts + 17.2 % de PS



Pas de protection sociale sur les dividendes

SASU / SAS

Au niveau Fiscal

Optimisations possibles :

- Charges courantes nécessaires à l'activité
- Crédits d'impôts / Réductions d'impôt
- Facturation de la surface utilisée à son domicile personnel
- Facturation de marque
- Facturation des fournitures personnelle utilisée pour l'activité professionnelle
- Facturation des frais de déplacement
- etc...

SASU / SAS

Au niveau Social

Statut social du gérant : T.A.S.

Affiliation au régime général de la Sécurité Sociale

Base de cotisation : **SALAIRE NET x 82%** (moyenne)

Remboursement des soins courants	Identique au régime général (CPAM)
Indemnités journalières (arrêt maladie)	Oui, après 1 mois, indemnités plus élevées
Délai de carence arrêt maladie	3 jours
Montant des indemnités journalières	Basé sur le salaire brut
Prévoyance (invalidité, décès)	Meilleure couverture, prestations plus élevées
Retraite	Retraite cadre

SASU / SAS

Au final, avantages et inconvénients

AVANTAGES	INCONVENIENTS
Possibilité d'optimiser ses impôts et sa rémunération	Formalités de création
Protection sociale Identique au régime général, sauf chômage	Gestion comptable + lourde : Bilan de fin d'année obligatoire
Responsabilité limitée aux apports, par principe	Taxe PUMa applicable si rémunération principale sur dividendes
Pas de cotisations sociales si pas de rémunération (pratique si maintien de chômage)	
Fiscalité plus avantageuse sur les dividendes	

COMPARATIF CHIFFRÉ

Activité de formateur indépendant - 0 salarié - sans optimisation - sans prise en compte fiscalité personnelle

ITEM	EI MICRO	EI REEL	EURL IS	SASU IS
Chiffre d'affaires	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Charges professionnelles	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Potentiel de rémunération nette	21 600 €	19 041 €	24 000 €	19 000 €
Cotisations sociales	12 300 €	12 300 €	10 500 €	15 580 €
Impôts sur le revenu	1 100 €	3 659 €	1 300 €	781 €

SCOP / SCIC

Au final, avantages et inconvénients

AVANTAGES	INCONVENIENTS
1 actionnaire = 1 voix	Nécessité de se faire accompagner
Protection sociale salariée pour les dirigeants des scop	Statut peu adapté si l'objectif premier est la distribution de dividendes
Les salariés sont décisionnaires au capital	Mise en réserve et participation obligatoire sur les résultats
Les salariés sont récompensés sur les résultats	Droit coopératif applicable en plus du droit des sociétés
Les dirigeants sont élus parmi les salariés	

LES CRITÈRES DE CHOIX

- Sur le volet protection sociale
- Sur le volet simplicité
- Sur le volet maintien chômage
- Sur le volet rémunération via les dividendes
- Sur le volet rémunération via salaire



Sociétés

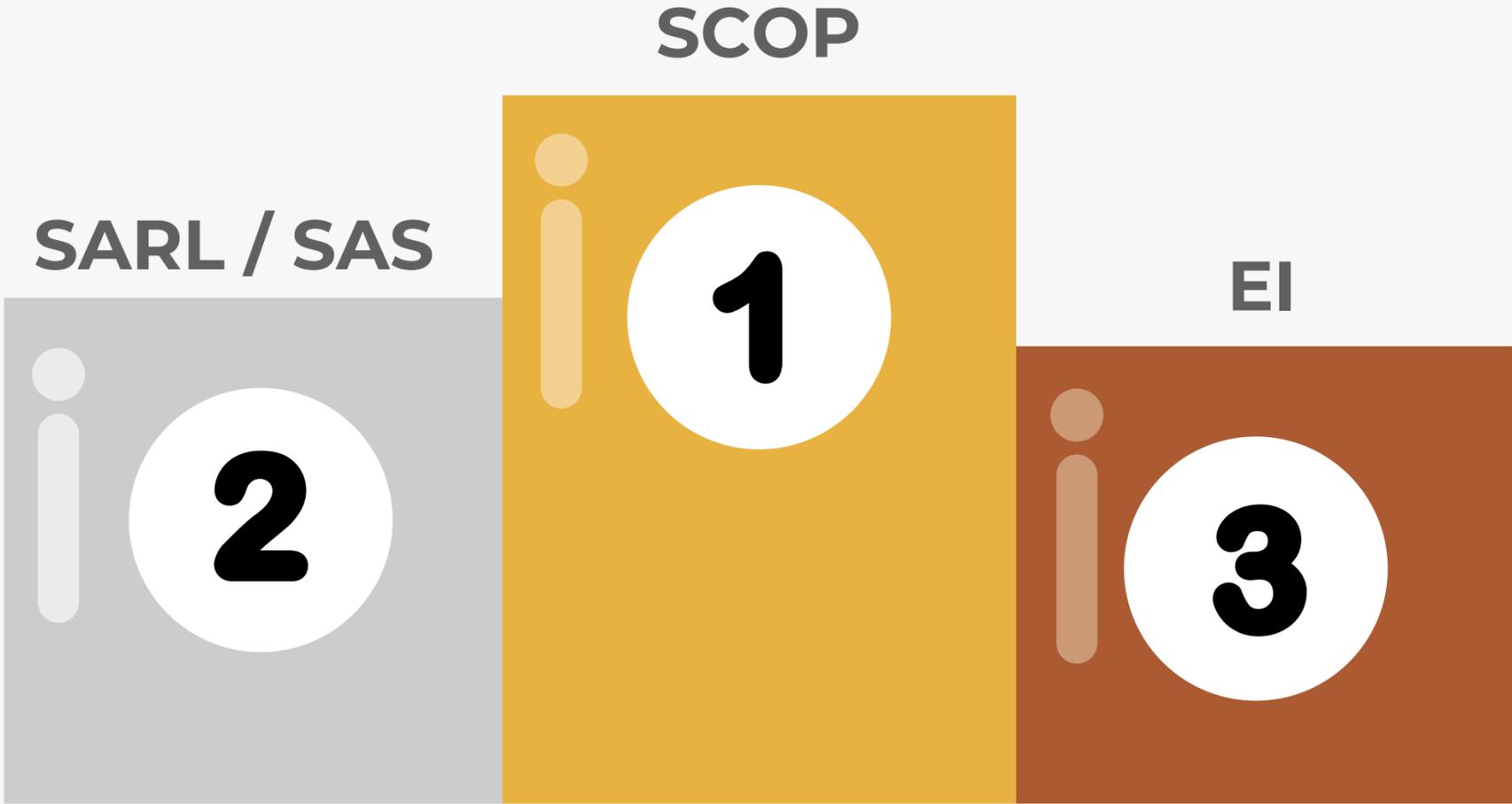
SARL
SAS
SCOP / SCIC



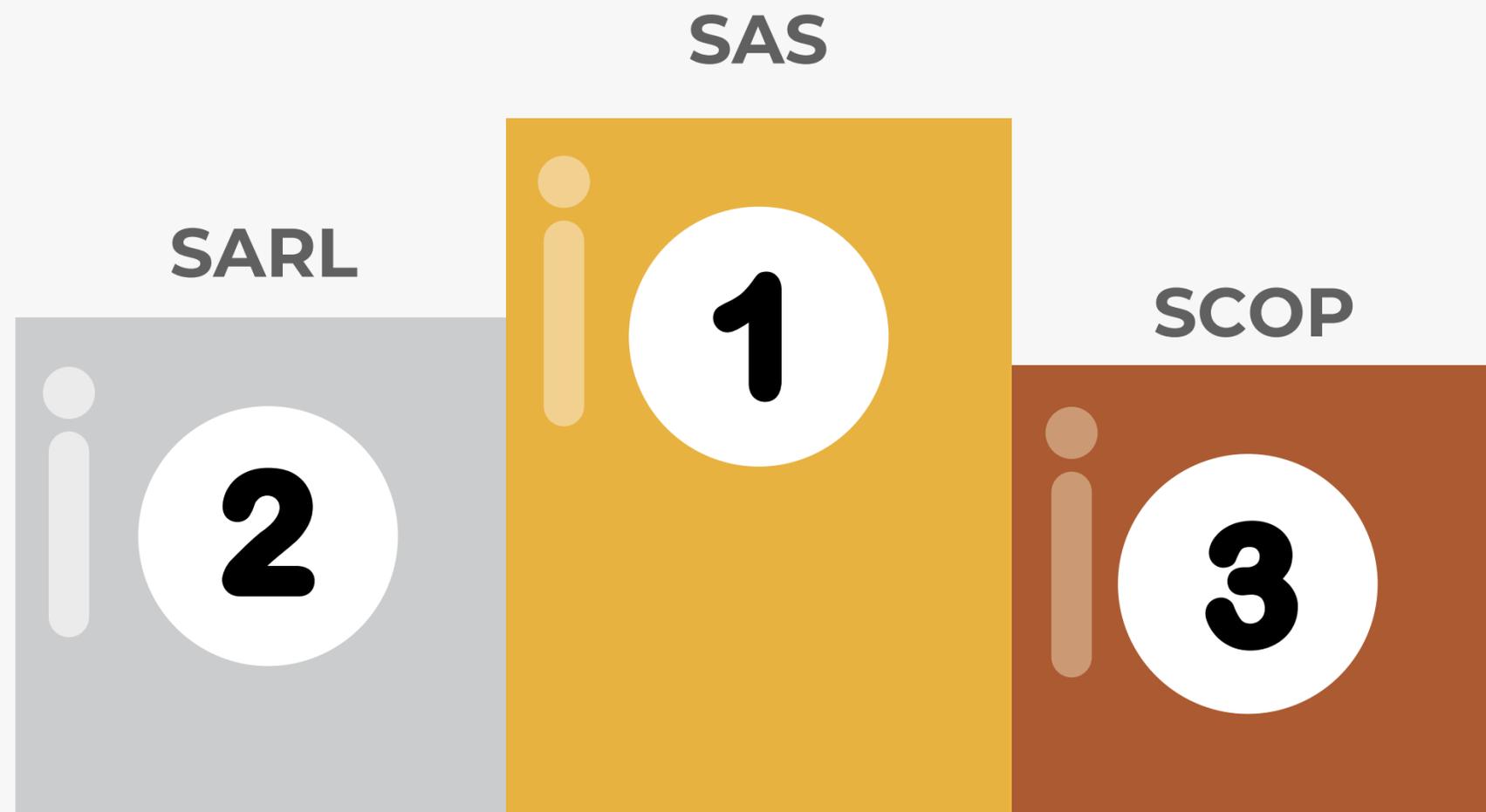
EI

Micro
Réal

VOLET PROTECTION SOCIALE



VOLET RÉMUNÉRATION EN DIVIDENDES



VOLET RÉMUNÉRATION EN SALAIRE



VOLET SIMPLICITÉ ADMINISTRATIVE



VOLET MAINTIEN CHOMAGE



MERCI



POUR PRENDRE RDV

- **Choisir son statut juridique**

BGE AURA

04 73 35 12 39

prescriptions@bge-aura.fr

- **Optimiser fiscalement et socialement son statut juridique actuel (CA > 50 000 €)**

contact.coopilot@gmail.com

06 99 89 15 38

Prendre rdv :

